



L'entreprise VISIONIC s'engage dans « l'accord de Rouen pour le Climat ».

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun de contenir le réchauffement climatique en opérant une transition écologique bénéfique pour tous.

Après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C et si possible 1,5°C, en définissant une politique de transition écologique dans le cadre de l'élaboration de son « plan climat air énergie territorial » (PCAET). Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et ses compétences, la Métropole a initié une démarche de mobilisation de territoire, la COP21 Rouen Normandie, pour permettre à tous les acteurs (entreprises, citoyens, communes ...) d'agir et de contribuer à l'objectif commun.

A l'échelle du territoire de la Métropole, les objectifs sont à l'horizon 2050 :

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 %
- Une diminution des consommations d'énergie de 50%
- Une multiplication par 2,5 des énergies renouvelables produites sur le territoire

L'entreprise Visionic est située à St Aubin les Elbeuf, à Cléon et à Villebon (77) et projette de faire construire un nouveau bâtiment sur le terrain de la vente Olivier. Visionic conçoit, fabrique et installe des solutions de contrôles optiques et des solutions robotisées à base d'optique, pour l'industrie. L'entreprise a doublé son CA au cours des 5 dernières années et prévoit un développement équivalent dans les 10 années à venir.

Description des motivations de l'entreprise à jouer son rôle, faire sa part, pour contenir le réchauffement, agir pour la transition écologique et préserver la biodiversité, et ainsi contribuer à l'attractivité du territoire.

Si l'entreprise a déjà mis en place des actions ou une démarche structurée :

Depuis 2015 l'entreprise Visionic a déjà mis en place plusieurs actions en matière de transition écologique :

Description des actions déjà mises en place classées en fonction des domaines suivants :

- Achat d'un Bâtiment et rénovation
- Remplacement chauffage en cours dans les locaux de Cléon
- Utilisation d'un véhicule électrique (ZOE) et installation d'une borne de recharge

- *Mise en place du tri sélectif*
- *Entreprise raccordée à la fibre optique depuis 2014*

Considérant la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial et de COP21 locale mise en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,
Considérant les motivations de l'entreprise Visionic et les actions qu'elle a déjà mises en place,
L'entreprise Visionic s'engage dans « l'accord de Rouen pour le climat ».

Je soussigné, Xavier SAVIN, représentant légal de l'entreprise Visionic, domiciliée 4, allée Romain Rolland, 76410 St AUBIN Les Elbeuf, m'engage à contribuer aux objectifs de la COP21 par :

- *La construction à venir d'un Bâtiment répondant au mieux aux intérêts écologiques*
- *La multiplication des véhicules électriques et le triplement de Bornes de rechargement*
- *L'étude de mise en place de panneaux solaires*
- *La poursuite du programme de tri de déchets*
- *L'accélération de l'utilisation du Numérique pour limiter les déplacements des Ingénieurs et techniciens.*

Au regard de l'importance de la dimension collective, je m'engage à participer à la coalition

J'autorise la Métropole à communiquer sur cet engagement.

Fait à Rouen, le 9 novembre 2018

Signature

